



BTS TOURISME

ANIMATION ET GESTION TOURISTIQUES LOCALES A G T L

Un BTS

« adapté aux structures en charge de l'accueil, de l'animation et du développement touristique au sens large »

Loïs GOGUE, Vice-Président de la FFST Espaces 2001

OBJECTIFS DE LA FORMATION	<p>Le titulaire de ce BTS doit être un professionnel polyvalent, capable de s'adapter rapidement à l'évolution du tourisme local.</p> <p>Il devra être formé à :</p> <ul style="list-style-type: none">• la création, l'élaboration et la conduite d'événements,• l'élaboration et la conduite de visites et de circuits (y compris pour des personnes à besoins spécifiques),• la gestion de l'information touristique locale,• l'assistance au développement de projets touristiques.
UNE FORMATION EN DEUX ANS	<ul style="list-style-type: none">• 33 heures de cours hebdomadaires obligatoires (plus 3 h patrimoine et 3 h de langues facultatives) dont 8 heures d'Actions Professionnelles Touristiques en relation directe avec le milieu professionnel local. Journée de travail sur le terrain fixée au Mercredi <u>ou</u> Vendredi.• 14 semaines de stage dont<ul style="list-style-type: none">▲ 3 semaines en début de 1^{ère} année scolaire,▲ 9 semaines en fin de 1^{ère} année,▲ 2 semaines durant la 2^{ème} année scolaire afin de finaliser le projet touristique local.• Projet(s) et Actions Touristiques Professionnelles reposent sur une étroite collaboration pédagogique entre l'organisme ou l'entreprise touristique, l'étudiant seul ou en petit groupe et une équipe d'enseignants (professeurs chargés des enseignements techniques, de la mercatique-gestion, de l'analyse spatiale et du patrimoine régional).
LES PROJETS ET ACTIONS PROFESSIONNELLES TOURISTIQUES POURRONT ETRE REALISES DANS :	<ul style="list-style-type: none">• des structures territoriales (OT/SI, CDT, CRT...)• des collectivités territoriales et leurs groupements, y compris Pays• des unités d'accueil et d'hébergement de touristes : Village de Vacances, Centre d'accueil Jeunes, GIE Hôtelier, Auberge de Jeunesse, Camping, complexes d'animation de jeux et de loisirs...• des Associations à vocation touristique, socioculturelle• des structures de mise en valeur touristique du patrimoine : Musées, Parcs Naturels Régionaux, Ecomusée...• des entreprises de gestion, d'organisation de salons, congrès, manifestations professionnelles, spectacles,• des agences de voyages réceptives• des entreprises privées : Cabinets Conseil...• des autocaristes (accompagnement de groupes, élaboration de produits locaux)

Les titulaires de ce BTS AGTL, pourront, à l'issue de leurs deux années de formation théorique et professionnelle, pourvoir des postes, et ce, en fonction de leurs expériences et des opportunités à trois niveaux de responsabilité :

<p>RESPONSABILITÉ POUVANT ALLER JUSQU'À LA PRISE DE DÉCISION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • agent de développement d'un pôle touristique local • concepteur-organisateur de visites de villes, de circuits, d'excursions • guide-accompagnateur de groupes, y compris de personnes à besoins spécifiques • organisateur d'événements locaux • responsable d'une petite unité touristique
<p>NIVEAU ASSISTANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • assistant du promoteur d'événements, attaché de presse touristique local • assistant du responsable ou gestionnaire de structures d'accueil et d'hébergement touristiques • assistant d'un gestionnaire de complexes d'animation, de jeux et de loisirs • assistant d'un autocariste • assistant des opérateurs de développement touristique local
<p>NIVEAU OPÉRATIONNEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • personnel des structures du tourisme réceptif et de l'animation locale • personnel d'information, d'accueil et de commercialisation dans les congrès, séminaires, expositions, salons manifestations professionnelles, spectacles... • agent de documentation, animateur de la base documentaire multimédia... • guide interprète régional : <ul style="list-style-type: none"> à la condition d'avoir obtenu plus de 12 <ul style="list-style-type: none"> ▲ en communication en langues étrangères, ▲ en conduite et présentation de Projet(s) et Actions Touristiques Professionnelles et ▲ en présentation du patrimoine culturel et touristique régional (matière facultative, tout comme une troisième langue vivante étrangère).